

## PROCÉDURE EN CAS DE SINISTRE

### IMPORTANT

Tout sinistre survenu en terres mexicaines doit être rapporté avant de quitter le Mexique.  
***Si vous omettez de faire votre demande de réclamation au Mexique, la compagnie d'assurance refusera de vous indemniser.***

### QUOI FAIRE LORS D'UN SINISTRE (ÉTAPES À SUIVRE)

1. Demeurez calme. Il vous sera ainsi plus facile de faire face à la situation.
2. Il ne faut JAMAIS quitter les lieux de l'incident.
3. Entrez immédiatement en contact avec votre assureur via le numéro de téléphone qui apparaît sur votre contrat d'assurance Mexique, et ce, en vertu du service nécessaire.
4. Vous devrez alors fournir :
  - Le numéro de votre police d'assurance
  - Le nom du titulaire du contrat d'assurance ainsi que le nom du conducteur
  - L'endroit ou l'adresse exacte où l'incident s'est produit.
  - Les informations d'identification de votre véhicule, soit l'année, la marque, le modèle, le type de véhicule ainsi que la couleur.
5. Un ajusteur de la compagnie d'assurance du Mexique viendra vous rencontrer, accompagné d'un évaluateur. Vous devrez alors fournir votre certificat d'assurance et votre permis de conduire.
6. L'évaluateur fera un rapport des dommages. Il vous demandera de signer celui-ci pour éviter toute confusion ou négation par la suite. ***Assurez-vous de bien comprendre ce qui est écrit avant de signer.*** Vérifiez si tous les dommages sont notés sur le rapport. Par exemple, si vous avez fait une sortie de route, regardez sous le véhicule et faites inscrire les dommages. Demandez une copie.
7. Leclerc Assurances désire votre tranquillité d'esprit, c'est pourquoi nous vous demandons de nous faire part de votre sinistre une fois déclaré à votre assureur. Notre but est de pouvoir vous apporter du soutien dans vos démarches auprès de l'assureur **en cas de besoin**. Vous pouvez nous joindre par téléphone :
  - À partir d'un cellulaire avec un fournisseur canadien qui a une entente au Mexique : 1 800 567-0927 ou au 1 819 477-3156.
  - À partir d'un téléphone local ou cellulaire du Mexique : 00-1-800-567-0927 ou 00-1-819 477-3156.
  - Par courriel : [servicemexique@leclercassurances.com](mailto:servicemexique@leclercassurances.com)

## CONSIGNES IMPORTANTES

- a. Ne jamais prendre entente avec la tierce partie. Laissez les ajusteurs s'en occuper.
- b. Ne jamais laisser le véhicule accidenté sans surveillance car le contrat d'assurance ne couvre pas le vol partiel de pièces, à moins que vous n'ayez souscrit à cette protection.
- c. Si vous devez déplacer le véhicule du lieu de l'accident, veuillez aviser l'assureur du nouvel emplacement.
- d. Ne laissez pas vos documents d'assurance dans votre véhicule car s'il était volé, vous n'auriez pas les numéros de téléphone pour appeler votre assureur.

### Pour vérifier le statut de votre réclamation

Par téléphone ou par courriel : À partir des États-Unis, du Canada ou du Mexique, vous référer aux numéros de téléphone et adresse courriel indiqués dans votre contrat d'assurance Mexique.

### Avant de faire réparer votre véhicule

Une fois votre réclamation rapportée, vous pouvez faire réparer votre véhicule aux États-Unis ou au Canada si celui-ci est en état de fonctionner. Toutefois, avant de faire votre choix de réparateur, vous devez vérifier, sur votre contrat, quel est le taux horaire maximal accordé pour la réparation. Les taux varient selon les contrats et les types de véhicule. Les taux sont en argent U.S. Si le taux de votre réparateur est supérieur à celui accordé par l'assureur, vous devrez en absorber la différence.

## INFORMATIONS UTILES POUR LA CONDUITE SUR LES ROUTES DU MEXIQUE

### SUR L'AUTOROUTE

Les accidents les plus fréquents sur les autoroutes mexicaines impliquant les touristes sont occasionnés par l'étroitesse des routes et, surtout, des accotements. Il n'y a que quelques pouces entre le revêtement et l'accotement, donc si une roue dépasse de la route, il peut y avoir des pertes de contrôle pouvant occasionner des tonneaux, de gros dommages et des blessures. Ce genre d'accident peut être évité en étant très attentif.

**En plus de l'attention qu'il faut porter sur la route, voici quelques informations additionnelles :**

- Assurez-vous de connaître la largeur de votre véhicule versus la largeur des rues que vous emprunterez. **C'est encore plus important si vous tractez un véhicule qui est plus large que le véhicule tractant.**
- Faites attention aux bosses de ralentissement (bumps) car, souvent, elles ne sont pas visibles.
- Évitez de conduire la nuit. Mais si vous n'avez pas le choix, attendez à la sortie d'une ville qu'un autobus de la ville passe et suivez-le à une distance sécuritaire de 50 mètres environ, pour vous permettre d'arrêter sans problème.
- Si vous n'avez pas de voie pour tourner, ne tournez pas à gauche sur des autoroutes majeures s'il y a des véhicules derrière vous. Si vous vous faites frapper par derrière, vous serez considéré responsable.
- Soyez très prudent, en tout temps, avec les véhicules qui circulent très lentement. La nuit, ne soyez pas surpris de dépasser un véhicule qui circule lentement sans lumières arrière allumées.
- Si vous avez le choix, utilisez les routes payables plutôt que les routes « libres » car elles sont plus sécuritaires.